

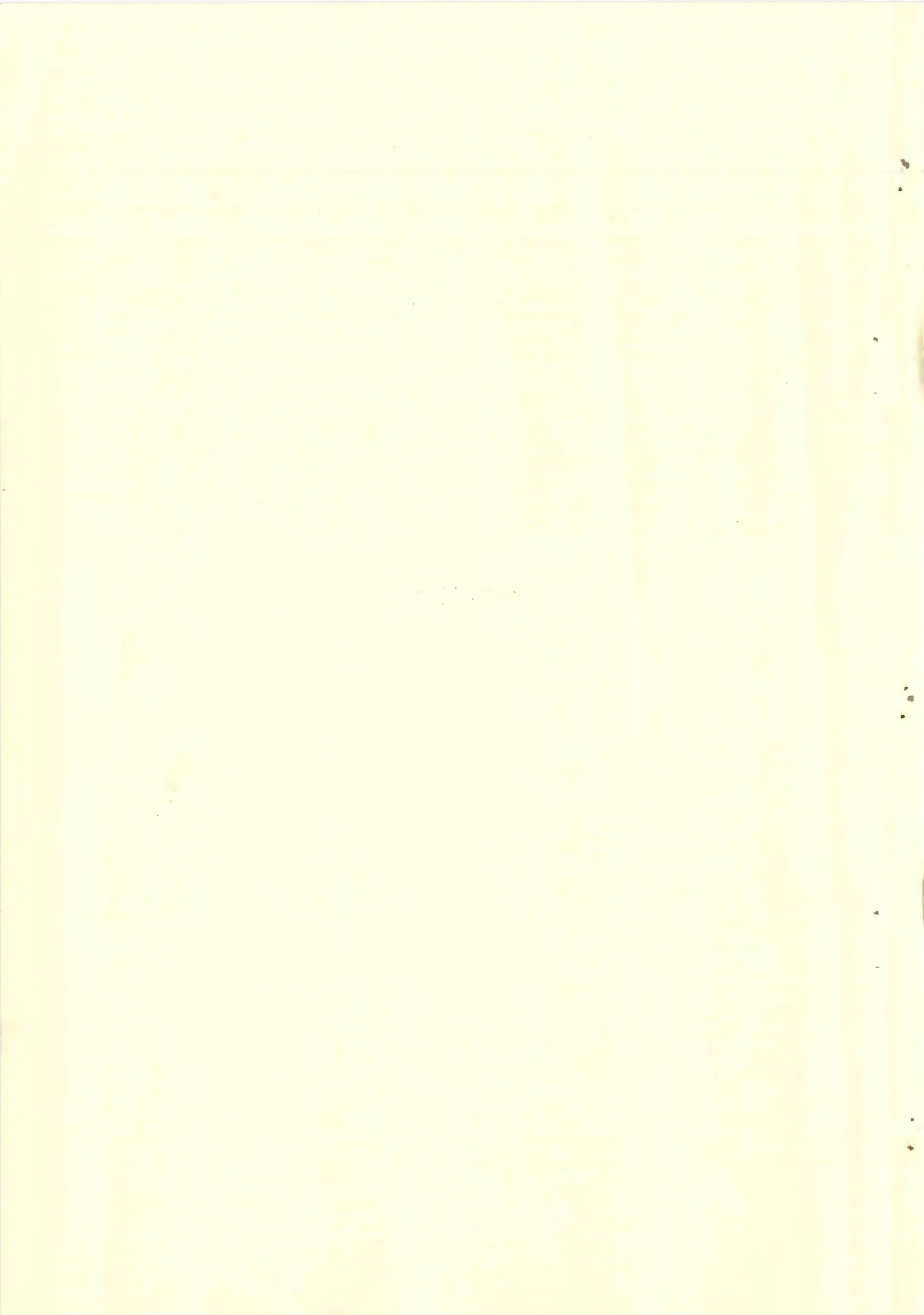
CHUZELLES



Informations



Mairie



SOMMAIRE

- I -

LA VIE DE LA COMMUNE - INFORMATIONS GENERALES Page

Le Mot du Maire	1
Vie pratique	2
Informations utiles	3
Rappel	4
Activités planning hebdomadaire	6
Calendrier des manifestations	7
Sécurité	9
Le coin des associations	11

- II -

LE TRAVAIL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 25 mai 1999	1
Réunion du 25 juin 1999	3
Réunion du 29 juillet 1999	8
Réunion du 02 septembre 1999	10

- III -

LE TRAVAIL DES COMMISSIONS

Ecoles et Bâtiments	1
Voirie et Environnement	2
Syndicat intercommuna Rivière des 4 vallées	3

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

I

LA VIE DE LA
COMMUNE
INFORMATIONS
GENERALES

LE MOT DU MAIRE

Dans le précédent bulletin vous avez été informés des travaux qui allaient se dérouler sur la RD.36 entre l'église et Tourmente. Ces travaux sont toujours en cours et devraient se terminer d'ici fin octobre. Ils ont permis de réaliser: l'assainissement, la dissimulation du réseau électrique et téléphonique ainsi que la démolition de l'ancienne boulangerie. Les trottoirs sont en cours de réalisation, l'aménagement de la place de l'église s'effectuera prochainement, et le tapis routier sera exécuté par la DDE courant octobre ; à cette occasion, la route sera déviée pendant deux jours.

Je voudrais remercier les riverains du chemin communal de Boiron qui ont dû supporter un trafic important sur une voirie inadaptée à un tel passage.

Le premier juillet, le bar-tabac-presse « le Tempo » exploité par Madame Brigitte TESTI-RICHARD a ouvert ses portes. Ce commerce est apprécié par les chuzellois, jeunes et moins jeunes. Face à tous les problèmes auxquels elle a du faire front Madame TESTI-RICHARD a pu compter sur la coopération de M. et Mme GINOT qui avaient soutenu ce projet dès le départ ; nous devons les remercier. Nous devons également les remercier pour les 30 années de service auprès des chuzellois et ce jusqu'au 01 juillet 1999. Que de choses se sont contés autour de ce bar ou notre ami « Jo » nous commentait les dernières nouvelles du village ! Quant à Nicole, nous la remercions entre autre pour sa cuisine familiale en particulier son gratin de cardons et marrons ou son coq au vin appréciés de tout ceux qui ont fréquenté ce restaurant. Nous leur souhaitons une bonne retraite.

Les travaux d'agrandissement de la Mairie devraient commencer courant novembre, le délai d'exécution est fixé à 8 mois. Pendant ce laps de temps, le secrétariat de Mairie sera transféré dans le logement situé au-dessus de la salle du Club des Anciens. L'accès se situe à proximité du préfabriqué de la Bibliothèque. Lors du transfert, le secrétariat sera fermé deux à trois jours.

Au vu des premiers résultats du recensement du début d'année, la population communale s'élève à 1984 habitants. Des informations complémentaires seront connues ultérieurement.

J'ai adressé un courrier début septembre à Madame le Procureur de la République, au commandant de la brigade de gendarmerie de Vienne-Estressin et à Monsieur MERMAZ député maire de Vienne. Je leur ai fait faire part de mon inquiétude face au nombre croissant de cambriolages sur notre commune dont le dernier en date était à ce moment-là celui du bar-tabac-presse. Monsieur MERMAZ est intervenu auprès du Capitaine de Gendarmerie de Vienne afin de lui demander de renforcer ses efforts dans ce domaine et auprès du Ministre de la Défense pour lui demander de pourvoir le plus rapidement possible les trois postes manquants à la brigade d'Estressin.

Vie pratique

Mairie

☎ 04.74.57.90.97
Fax : 04.74.57.43.08

Ecole élémentaire

☎ 04.74.57.90.76

Ecole maternelle

☎ 04.74.57.06.30

Restaurant Scolaire

☎ 04.74.57.08.25

Cure : Père OKAVU

Permanence à Chuzelles

Mercredi et jeudi après-midi

☎ 04.74.57.91.27

En dehors des permanences

☎ 04.78.73.06.04

Pompiers

54. avenue Berthelot – 38200

VIENNE

☎ 18 ou 04.74.31.11.80

SMUR

Hôpital de Vienne

☎ 04.74.31.32.62

Gendarmerie

Montée Bon Accueil

☎ 17 ou 04.74.85.00.17

Service des Eaux – S.D.E.I

ZI de l'Abbaye – Rue Laverlochère

Pont-Evêque

☎ 04.74.16.17.18

EDF – GDF

27. rue Denfert-Rochereau – VIENNE

Dépannage : ☎ 04.74.53.00.92

Renseignements : ☎ 04.74.53.47.50

Sous-Préfecture de Vienne

16. Bd Eugène Arnaud – Vienne

☎ 04.74.53.26.25

Trésorerie de Vienne

5. cours de Verdun – Vienne

☎ 04.74.85.15.28

Centre des Impôts

12. rue Jean Moulin – Vienne

☎ 04.74.31.12.00

Sécurité Sociale- C.P.A.M

2. place St Pierre – Vienne

☎ 04.74.31.41.51

Allocations Familiales – C.A.F.

Montée St Marcel – Vienne

☎ 04.74.57.37.57

Mutualité Sociale Agricole – M.S.A.

Malissol – Vienne

☎ 04.74.25.98.54

Agence pour l'emploi – A.N.P.E.

5. square Ninon Vallin – Vienne

☎ 04.74.25.27.28

Urbanisme – Construction – D.D.E.

10-12, Rue Albert Thomas – Vienne

☎ 04.74.31.11.30

Chambre des Métiers

ZAC de la Gère – Malissol – Vienne

☎ 04.74.57.22.22

Chambre de Commerce et Industrie

2. place St Pierre – Vienne

☎ 04.74.31.44.00

U.R.S.S.A.F.

59. quai Claude Bernard – Vienne

☎ 04.74.31.13.00

Centre Anti-poisons

A Lyon : ☎ 04.78.54.14.14

Centre de dépistage du virus du SIDA

2. résidence St Martin – Rue de Gère
– Vienne

☎ 04.74.31.50.31

Ce centre est un service

gratuit et anonyme du

Conseil Général de l'Isère

Informations utiles

Les services de la Mairie : Tél. 04.74.57.90.97 – Fax 04.74.57.43.08

Secrétariat ouvert :

- . Mardi et jeudi de 8H30 à 11H30
- . Mercredi de 10H00 à 11H30
- . Vendredi de 16H00 à 19H00

Permanences :

- . **M. Joseph PLANTIER**, Maire : jeudi matin et sur rendez-vous.
- . **Mme Michèle GARDAIS**, 1^{ère} adjointe
mardi matin tous les 15 jours de 8H30 à 11H30
- . **Mlle M. Thérèse CARRET**, 2^{ème} adjointe
mardi matin tous les 15 jours de 8H30 à 11H30
- . **M. Michel PRAS**, 3^{ème} adjoint
vendredi de 16H00 à 19H00
- . **M. Gilles BOURGUIGNON**, 4^{ème} adjoint
vendredi de 16H00 à 19H00
- . **Mme Christiane TERRIER**, 5^{ème} adjointe
mercredi de 10H00 à 11H30

Déchetterie intercommunale

Les horaires d'ouverture :

- . lundi de 14h00 à 18h00
- . mercredi et samedi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00

Piscine intercommunale de Villette-de-Vienne :

Horaires d'hiver :

- lundi 16h30-19h15
- mardi 17h00-18h45
- mercredi 15h00-18h45
- vendredi 16h30-18h45
- samedi 14h00-18h45
- dimanche 10h00-12h45

Salle de remise en forme :

- lundi, mardi, mercredi, vendredi 09h00 à 20h00
- jeudi 09h00-12h00 et 13h30-20h00
- samedi 09h00 à 18h30
- dimanche 08h00 à 12h30

RAPPEL . . . RAPPEL . . . RAPPEL . . .

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants et les informons de diverses réglementations en vigueur sur la commune :

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Passer en Mairie munis d'un justificatif de domicile, du livret de famille et de la carte nationale d'identité pour déposer une demande d'inscription sur les listes électorales jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre inclus

BRUITS DE VOISINAGE

L'arrêté préfectoral n°90-1505 du 03 avril 1990 applicable sur le territoire communal mentionne qu'afin de préserver la santé de tous contre les bruits de voisinage les travaux de bricolage ou de jardinage (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique) ne peuvent être effectués que :

- . les jours ouvrables de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H30
- . les samedis de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00
- . les dimanches et jours fériés de 10H00 à 12H00.

PLANTATIONS

Les distances prescrites par l'article 671 du Code Civil sont :

- . 2 mètres de la ligne séparative de 2 héritages pour les plantations dont la hauteur dépasse 2 mètres
- . 0.50 mètres pour les autres plantations (arbustes, haies) d'une hauteur inférieure à 2 mètres.

L'article 672 du Code Civil prévoit des sanctions variables suivant la distance à laquelle est planté l'arbre et suivant sa hauteur. Si l'arbre de plus de 2 mètres de hauteur se trouve à plus de 0.50 mètres mais à moins de 2 mètres de la ligne séparative, le voisin peut contraindre le propriétaire de l'arbre à choisir entre le « rogner », de façon qu'il soit ramené à 2 mètres ou l'abattre.

ELAGAGE

Celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux, peut contraindre son voisin à les couper ; il n'a toutefois par le droit de les couper lui-même. Pour les racines, ronces ou brindilles, il peut les couper à la limite de la ligne séparative.

DIVAGATION DES CHIENS

Avis à tous les propriétaires d'animaux. En vertu de l'article 213 du Code Rural, les maires sont habilités à prendre toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et chats.

Tout propriétaire est entièrement responsable des dommages occasionnés par son animal. Un arrêté municipal a été pris en date du 9 mars 1999 relatif à la circulation et à la divagation des chiens.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes filles nés en :

- . septembre 1983
- . octobre 1983
- . décembre 1983

doivent se faire recenser en Mairie, munis de leur livret de famille et de leur carte nationale d'identité. Le délai de rigueur étant le 31 janvier 2000.

LES DECHETS ONT LA VIE DURE !

Soyons vigilants et respectons notre environnement.

Avant de jeter négligemment et n'importe où ces déchets qui nous embarrassent, sachons qu'ils ont une durée de vie étonnante, à savoir :

- . un ticket de bus = 2 à 4 semaines
- . une pelure d'orange = 2 à 6 mois
- . un mégot de cigarette = 6 mois
- . une peau de banane = 1 an
- . une canette en aluminium = 3 à 8 ans
- . une boîte de conserve = 100 ans
- et une bouteille en plastique = 100 à 500 ans

Alors, modifions notre comportement, gardons nos déchets, une poubelle n'est jamais bien loin (surtout quand nous sommes sur la place de la Mairie).

ACTIVITES – PLANNING HEBDO

Septembre 1999 – Septembre 2000

	GRANDE SALLE	PREFABRIQUE	TELECOM
L U N D I	Nettoyage		
	Nettoyage	18H-22H Mille Loisirs Yoga dessin	16h30-20H Ecole de musique 20H-22H Mille Loisirs Yoga
M A R D I	8H45-11H15 Gym volontaire		
	19H30-20H30 Gym volontaire	18H-20H Mille Loisirs Théâtre Enfa. 20h30 Parents d'élèves 2è mardi	
M E R C R E D I	Mille Loisirs Centre aéré		
	Mille Loisirs Centre aéré	18H-19H30 Mille Loisirs Dessin	
J E U D I			
	13H25-16H25 Gym Ecoles 17H30-18H30 Gym volontaire Enf. 19H00-20H00 Gym volontaire Adult.	13H30-16H30 Patchwork 16H30-20H15 Ecole de musique	19H30-22H00 Chorale
V E N D R E D I	8H30-10H00 Gym Ecoles		
	Nettoyage	13H30-16H30 Patchwork	
	A partir de 19H00 location	19H15-22H15 Mille Loisirs Théâtre	
S A M E D I	Location		
	Location		

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Planning 01/10/1999 au 31/12/2000

	MILLE CLUB	TELECOM	DIVERS
1999			
02 octobre			Team Panda
05 octobre	Gym volontaire AG		
08 octobre		Sou des Ecoles AG	
15 octobre			Histoire et Patrimoine
17 octobre	FNACA Saucisses Vin		
22 octobre		FNACA AG	
24 octobre	Club Anciens belote		
28 octobre			Chuzelles Environnt
06 novembre			
06 novembre	Chorale repas		
12 novembre	Classe en O		
14 novembre		Histoire et Patrimoine	
20 et 21 nov.	ABC Boudins		
25 novembre			Chuzelles Environnt
26 novembre	Rugby Club	AFR Cyclo	
27 et 28 nov.	Expo Club Anciens		
3 et 4 décembre			
3 et 4 décembre	Harmonie Téléthon		
05 décembre	Sou des Ecoles Boudins		
11 décembre	Mille Loisirs	Chorale	
18 décembre	Sou Ecoles Fête Noël		
31 décembre	La Grole		
AN 2000			
08 janvier			
08 janvier	Vœux Municipalités		
11 janvier	Gym volontaire		
14 janvier		Association Famil. AG	
15 janvier	Team Panda		
22 janvier	St Vincent Leveau		
23 janvier	St Vincent Chuzelles	St Vincent AG	
28 janvier		Chuzelles Hist.et P. AG	
06 février			
06 février	ACCA Chasse		
11 février	Ecole Musique Concert		
12 février	La Grole		
20 février	ABC Boules Coinche		
27 février	St Vincent Belote		
04 mars			
04 mars	ACCA Repas		
05 mars	Trait d'Union Belote		
12 mars	Repas Mun.+Anciens		
25 mars	Sou des Ecoles Fête		
25 mars	Chorale rencontre		

	MILLE CLUB	TELECOM	DIVERS
15 avril	FCCS Soirée		
29 avril	Harmonie concert		
13 et 14 mai			Ball Trap Chasson
27 mai	FCCS Omelette géante		
28 mai			Fête des Mères Ecoles
01 au 04 juin	Fête votive		
01 juin			ABC Boules Boulo-dr.
04 juin	Ass.Familiale Rallye		
16 juin		FCCS AG	
16 au 18 juin			Aubade
17 juin	Sou des Ecoles		
18 juin	Journée Patrimoine		
20 juin	Gym AG		
23 juin	Classe en 0		
24 juin	FCCS Soirée		
25 juin	St Vincent		
26 juin			Ecole Musique Insc.
01 juillet	ABC Boules		ABC Boules Stade
02 juillet	La Grole AG + repas		
08 juillet	St Vincent Leveau		
28 juillet			ABC Boules Stade
11 septembre			Ecole Musique Préfa
16 septembre	La Grole Soirée		
30 septembre		Astro Actes AG	
03 octobre	AG Gym		
06 octobre		Sou des Ecoles AG	
15 octobre	FNACA Matin.Sauciss.		
22 octobre	Trait d'Union Belote		
28 et 29 octobre	Forum Associations		
04 novembre	La Grole Soirée		
18 et 19 nov.	ABC Boules Boudins		
24 novembre	Rugby Club		
25 et 26 nov.	Trait Union Expo		
02 décembre	Chorale repas		
10 décembre	Sou des Ecoles		
16 ou 23 déc.	Sou des Ecoles		



SECURITE
AYEZ LE REFLEXE  17

GENDARMERIE
POLICE
24H/24H

A U D O M I C I L E

NE TENTEZ PAS LES VOLEURS

ARGENT



→ Le moyen le plus sûr de ne pas être volé est de ne pas tenter les voleurs ! Ne gardez pas d'importantes sommes d'argent chez vous, elles sont bien mieux à la banque.

→ Vous possédez des objets de valeur à votre domicile ? Ne les placez pas dans la pièce où vous recevez des visiteurs !



LES CLES → Ne cachez pas vos clés sous votre paillason ! Les endroits trop connus : pots de fleurs, paillasons... sont les premiers visités.

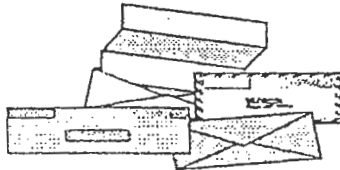
→ Jamais de nom et d'adresse sur le trousseau, sauf celui de la brigade de gendarmerie (où il pourra être récupéré).

→ En cas de perte ou de vol, faites changer les serrures.

→ Pensez à confier un double des clés à votre famille.

→ Pendant vos sorties, gardez les clés sur vous.

LE COURRIER



→ Des boîtes aux lettres trop pleines trahissent des habitations vides ! Evitez les signes extérieurs prouvant votre absence mais, si vous partez plusieurs jours, fermez les issues de votre domicile : portes et volets.

S'ÉQUIPER C'EST SE PROTÉGER

→ Installez un système de fermeture efficace.

→ Faites poser un viseur optique et un entrebâilleur.

→ Protégez les fenêtres et ouvertures (volets, barreaux, ect....)

IDENTIFIEZ VOS VISITEURS

→ Avant d'ouvrir votre porte, ouvrez l'oeil : identifiez vos visiteurs à l'aide d'un oeilleton ou d'un entrebâilleur.

→ Pour vos travaux (ramonage, élagage...), faites appel à des professionnels reconnus, méfiez-vous des offres de service trop alléchantes !

→ N'hésitez jamais à appeler la brigade de gendarmerie la plus proche. Les gendarmes sont à votre disposition pour vous écouter et vous aider.

→ Ne dites jamais que vous êtes seul(e) dans la maison.

→ En cas de bruit suspect, éclairez plusieurs pièces.

→ Attention aux individus utilisant les qualités d'agents d'EDF-GDF, du service des eaux, de la police ou de tout autre service public, pour pénétrer chez vous et dérober objets, valeurs et liquidités. Nous vous rappelons que les vrais agents sont munis d'une carte professionnelle officielle, demandez la. Dans le doute, faites les attendre à l'extérieur et appelez au numéro indiqué sur votre facture EDF-GDF SERVICES ou tout autre document officiel pour les autres services publics.

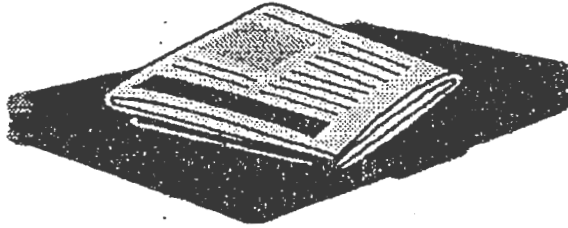
→ Ne recevez aucun démarcheur. S'il insiste, dites lui d'attendre... que votre conjoint ou votre fils arrive. Dites que vous l'appelez au téléphone.

DANS LA RUE

En sortant, en entretenant des relations de bon voisinage, en allant chez les commerçants, vous n'êtes pas seul.

La solidarité est un élément de sécurité.

contre le vol prenez des précautions



→ Tenez votre sac en bandouillère du côté du mur.

→ Ne déposez jamais votre sac à main sur un comptoir ou dans un caddie.

→ Même si vous ne vous séparez jamais de votre sac, gardez vos papiers personnels sur vous, c'est plus sûr.

→ Vous devez encaisser votre pension, retirer de l'argent sur un compte bancaire : faites vous accompagner, c'est plus agréable et plus prudent.

→ Le plus souvent possible, payez par chèque. N'emportez avec vous que les chèques dont vous avez besoin, en prenant soin d'en relever les numéros.

→ Ne comptez jamais de billets dans la rue ou dans le bus.

→ Si vous êtes suivi, entrez chez un commerçant ou un voisin.



VOTRE SECURITE C'EST AUSSI
LA SECURITE ROUTIERE



→ 30% des piétons tués dans la circulation sont des personnes âgées de plus de 65 ans.

→ Respectez les feux de passages piétons.

→ Même au feu vert, soyez attentif à votre droite et à votre gauche.

→ Une fois engagé, n'hésitez pas mais ne vous précipitez pas. Le cas échéant, attirez l'attention en levant les bras ou la canne.

→ N'hésitez jamais à demander l'assistance d'un passant pour traverser.

→ A la nuit tombée redoublez d'attention.



SECURITE
AYEZ LE REFLEXE ☎ 17

GENDARMERIE
POLICE
24H/24H

CHORALE

«La Clé des Chants»

L'année s'est terminée par le concert, tant attendu, à Allevard-les-Bains.

Partie le matin avec les musiciens de Seyssuel, la joyeuse bande était déposée au bord du lac de la Mirande pour un super pique-nique. Une promenade «chacun son rythme», nous faisait découvrir les charmes de ce coin de Chartreuse. Le soir, un repas copieux nous attendait au restaurant, et la journée s'achevait à l'Eglise d'Allevard pour un concert avec la participation de l'Harmonie. Ce fut une journée mémorable.

PROJETS 1999 - 2000

L'année 1999-2000 s'annonce plutôt riche en projets.

- Le 16 octobre, la Chorale participe à une rencontre à Cours-la-Ville ;
- Un grand projet : «Cantate pour l'An 2000» se dessine. Quelques chorales de la région se mobilisent pour monter une œuvre d'un compositeur d'origine chilienne : Sergio Ortega, sur le livret d'un écrivain : Francis Pornon. Les répétitions commenceront les 9 et 10 octobre à Pierre-Bénite. La Chorale de Chuzelles prêtera son concours à cette création mondiale dont la première audition est prévue au mois de mai. Vous en serez informés plus précisément ultérieurement.
- Comme le veut la tradition, nous chanterons pour les «Anciens» le 28 novembre, et pour le Téléthon (Luzinay ... ?) les 3 et 4 décembre.
- Peut-être aussi, serons-nous les hôtes de la Chorale de Communay pour un concert sur le thème de la mine.
- Notons aussi que la Chorale retient le principe d'une répétition par trimestre le samedi de 14 h à 16 h 30. La première est fixée au 11 décembre.

N'oublions pas non plus les festivités gourmandes, le samedi 6 novembre – soirée dansante au Mille-Club.

Et rappelons, pour conclure, que toute personne désireuse de chanter peut se renseigner auprès de :

René CARRET	04.74.57.92.18
Mirose BOURGUIGNON	04.74.85.26.69
Suzanne CARRET	04.74.57.92.36
Simone PAYET	04.74.57.90.83

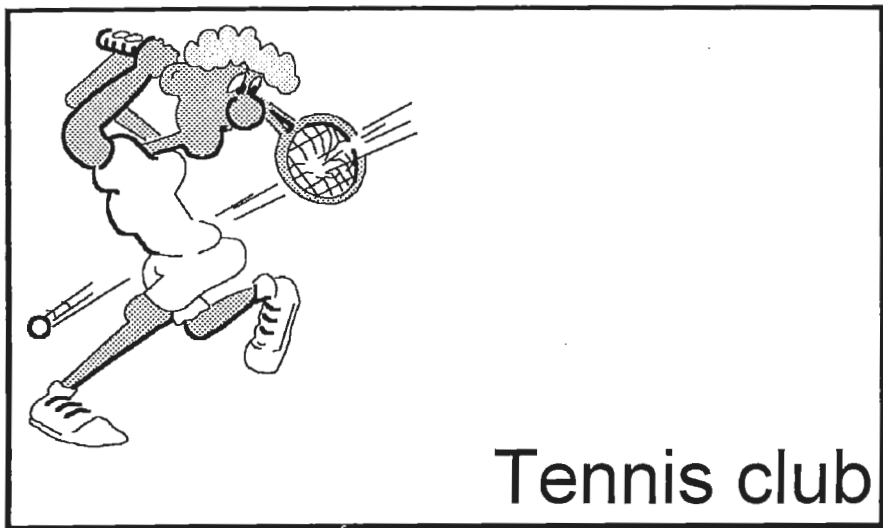
La Chorale répète le jeudi à 20 h 30 – Salle Télécom.

Toute voix est bienvenue.



Classe en " 0"
1^o reunion le
12 novembre 1999
à 20h30
salle du mille club

Venez nombreux



*Tennis
Club
de
Villette
de
Vienne*

** Venez essayer et pratiquer le Tennis à Villette de Vienne**

Adhésion annuelle éclairage compris 440 frs adultes
250 frs enfants
220 frs conjoint

Réduction pour les familles

possibilités de cours adultes, enfants, mini tennis à partir de 6 ans

Cours enfants avec éducateur 220 frs
Cours enfants avec professeur participation de 50% du club
Cours Mini tennis 200 frs

Pour tout renseignement et inscription, veuillez contacter

D. DEMARD tél 04/74/57/04/48
P. ROSETTI tél 04/74/57/07/41
F. SERPRY tél 04/74/57/06/95

A bientôt sur les cours !

le bureau



Le sou des écoles redémarre pour la 6^e année consécutive. Il permet de contribuer au financement d'activités éducatives et de détente en complément des activités scolaires.

L'association est composée de parents bénévoles élus pour l'année scolaire.

Cette année, l'assemblée générale est très importante, car 8 parents quittent l'association leur enfant ayant quitté l'école. Il faut trouver des parents volontaires pour les remplacer au risque de voir le sou cesser d'exister.

Chacun peut apporter sa contribution même temporaire. Le bilan 98/99 vous sera présenté. Il est très positif.

Les diverses manifestations organisées avec le concours des enseignants ont permis de financer les voyages scolaires de tous les élèves du primaire et de la maternelle.

Gros succès de la fête de l'école qui a démarré par un apéritif suivi d'un repas champêtre avec plus de 150 personnes. Le sou avait fait preuve d'imagination avec des attractions inédites (manège forain, jeux en bois avec concours, structure gonflable etc.)

**ASSEMBLEE GENERALE
DU SOU DES ECOLES
VENDREDI 8 OCTOBRE
20h30 SALLE TELECOM**

NOUVEAU à CHUZELLES

COURS de GYMNASTIQUE pour ENFANTS

Dans le cadre de la gymnastique volontaire,
cours de gym pour enfants
le JEUDI de 17 h 30 à 18 h 30

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHUZELLOISE

■ REPRISE DES COURS DE GYMNASTIQUE

le MARDI 14 SEPTEMBRE 1999

*Cours le mardi matin de 8 h 45 à 9 h 45 et de 10 h à 11 h
le mardi soir de 19 h 30 à 20 h 30
le jeudi soir de 19 h à 20 h
au Mille-Club de Chuzelles*

Pour l'année, le montant des cours et de la licence sera de 330 F.

■ REPRISE DES COURS DE NATATION

le LUNDI 13 SEPTEMBRE 1999

*de 19 h 30 à 20 h 10
à la piscine de VILLETTE*

Cours pour débutants et perfectionnants

Pour l'année le montant des cours sera de 780 F.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE MARDI 5 OCTOBRE 1999 À 20 H 30 APRÈS LE COURS DE GYM.

A bientôt

ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRE

Théâtre

Nicolas CRESPIN
Auteur, interprète, comédien
On travaille le mime, la démarche et les expressions

CHUZELLES

Section enfants: mardi de 18h30 à 19h30
Section adultes: vendredi de 19h00 à 22h00

LUZINAY

Section enfants et ados:
Mercredi 1^{ère} séance 18h00 à 19h00
Mercredi 2^{ème} séance 19h00 à 20h00

Art plastique

Céline l'animatrice
Gouache, aquarelle, peinture à l'huile, collage,
fusain, argile etc...
L'activité art plastique est associée au thème
"Les routes de la soie"

CHUZELLES

Section enfants: mercredi 18h00 à 19h00
Section ados: lundi 17h30 à 19h00

Yoga

Annie Pain

CHUZELLES

Section adultes: lundi 20h00 à 21h30

Débat des cours le 04 octobre 1999
Inscription obligatoire auprès du secrétariat

REGLEMENT DU CENTRE

★ Carte d'adhésion annuelle à l'association
tarif 50 frs

★ Pré-inscription des enfants auprès du
secrétariat

Vacances scolaires: 48 heures à
l'avance

Mercredi: le mardi avant 19h00 par
téléphone au 04/74/57/41/74

Aucun enfant non inscrit ne sera admis au
centre de loisirs

★ Le centre de loisirs ferme à 18h0
Pour tout retard un supplément de 5 frs
par quart d'heure sera facturé.

★ Seules les personnes mentionnées sur la
fiche de renseignements des enfants
peuvent venir les chercher. En cas
d'imprévu veuillez prévenir le centre de
loisirs car nous ne laisserons pas partir
un enfant sans autorisation des parents.

★ Aucun remboursement des journées ne
sera effectué sans certificat médical
concernant l'enfant. Une déduction de
20 frs sera retenue

★ Aucun report de date ne sera effectué



CENTRE DE LOISIRS

De 4 ans à 14 ans
Agréé jeunesse & sport Isère
Ouvert de 7h30 à 18h00

Plusieurs prestations possibles:

VACANCES SCOLAIRES

Toussaint, Février, Pâques, Juillet, Août
Les animations sont possibles soit

- En journée
- En demi-journée (matin ou après-midi)

TARIF

Pour les communes de Chuzelles, Villette de Vienne et Luzinay

	Journée	Demi-journée
Allocataire CAF	85 frs	30 frs
Non allocataire	95 frs	40 frs

Pour les autres communes un supplément de 5 frs vous sera demandé

Pendant les vacances scolaires le repas et le goûter sont fournis par le centre 1000 loisirs
Bons de vacances CAF Isère acceptés,
Déduction de 32 francs sur le prix de journée
Possibilité remboursement par les CE

Inscription 48 heures à l'avance pour gérer les effectifs

MERCREDI

Le centre de loisirs est ouvert tous les mercredis de l'année

Les animations sont possibles soit

- Journée
- Demi-journée (matin ou après-midi)

	Journée	Demi-journée
Allocataire CAF	65 frs	35 frs
Non allocataire	75 frs	45 frs

Les mercredis les enfants doivent apporter leurs repas; possibilité de réchauffer des plats

Goûter fourni par le centre

L'inscription des enfants se fait le mardi après-midi au 04/74/5714/74

RENSEIGNEMENTS

Le bureau est ouvert

- Le mardi de 14h00 à 19h00
- Le mercredi de 09h00 à 18h00
- Le jeudi de 14h00 à 19h00
- Le vendredi de 08h30 à 13h30

☎ 04/74/5714/74

UNE ANNEE, UN THEME

Cette année le centre des 1000 loisirs travaillera sur le thème "Les routes de la soie"

De nombreuses villes; sous l'impulsion de la biennale de la danse de LYON, ont choisi de travailler sur ce thème commun et de proposer un festival off avec les enfants des centres de loisirs

Le centre des 1000 loisirs s'associe au projet et proposera durant toute l'année des activités sur "les routes de la soie"

De nombreuses villes étapes seront traversées en partant de Vienne. Nous découvrirons avec les enfants:

- * La géographie et l'histoire de ces sites
- * Les pratiques sportives locales
- * Les musiques traditionnelles
- * Les traditions culinaires
- * Et toutes les formes d'artisanat

Cela sera un merveilleux voyage au fil des mercredis et des vacances scolaires

Le centre des 1000 loisirs emploie une directrice titulaire du B.A.F.D. et des animateurs titulaires du B.A.F.A.

L'association

CHUZELLES. HISTOIRE & PATRIMOINE

vous invite très cordialement à ses deux prochaines manifestations :

exposition "**Saint Maxime dans tous ses états**" (les artistes chuzellois exposent leurs oeuvres sur le thème de Saint-Maxime: peintures, dessins, objets décorés...)

samedi 30 octobre 14h-19h / dimanche 31 9h 30 -18h30 à St-Maxime

le **samedi** - à 17h 30 : concert de la chorale la Clé des Chants

- à 18h : apéritif

le **dimanche** - 11h 30 - 12h intervention de l'harmonie de Seyssuel - Chuzelles avec pour la première fois à Chuzelles **salve de canon**

- à midi : apéritif (vin de pêcher, vin de noix)

* * * * *

jeudi 11 novembre 10h - 18h

dimanche 14 novembre 10h - 17h

nouvelle salle des associations (ex-bâtiment Télécom)

Pour le 70^e anniversaire de l'inauguration du Monument aux Morts,

exposition : "**le Monument aux Morts 1929-1999**"

(documents d'archives, documents privés, cartes postales anciennes, photos de soldats chuzellois, etc.)

(programme sous toutes réserves)



RUGBY CLUB DE LA SÉVENNE

Siège Social :

Café EYMIN

Tél 04 74 57 98 11

38200 VILLETTE DE VIENNE

Les années se suivent et se ressemblent pas, tel pourrait être le slogan du Rugby club de la sévenne .Après une saison 97/98 exceptionnelle, c'est une année moins euphorique qui vient de s'écouler et qui a malheureusement vu l'équipe senior redescendre en 2^{ème} série . Mais tout n'est pas noir, loin de là. Un grand pas a même été franchi durant cette saison le club s'était fixé deux objectifs au début de la saison.

S'investir davantage pour les jeunes en faisant participer ceux de nos communes.

Mener à bien un projet sportif pour améliorer les conditions matérielles du club.

Concernant le premier objectif, l'initiation au rugby qui a été organisée par le RCS dans les écoles primaires des 4 communes a été un véritable succès aussi bien auprès des enfants que des enseignants. Cette initiative sera reconduite pour l'année 99/2000.

Pour le 2^{ème} objectif, le problème de l'occupation des terrains communaux s'est encore posé cette année. Mais grâce à la persévérance du bureau des portes jusqu'alors fermées se sont ouvertes. A l'appui d'un projet sportif élaboré par quelques dirigeants, un accord de principe pour la réalisation d'un terrain intercommunal a été conclu avec les mairies de Chuzelles, villette de vienne , Luzinay, Serpaize, St just chaleyssin. Des réunions de travail vont se poursuivre pour mener à bien ce projet.

Sur le plan sportif , l'école de rugby a encore une fois bien fonctionné avec le RC Chasse . Les minimes et les cadets sont toujours en entente avec le RC Chasse et le CS Vienne .Tous les jeunes intéressés par le rugby peuvent venir faire l'essai et prendre contact avec la responsable de l'école de rugby Mme VERONIQUE VIVIEN TEL 04-78 96 15 67.

Quand à l'équipe sénior, elle a vu l'arrivée cette année d'un chuzellois pour entraîner aux cotés de SERGE MATHIAS il s'agit de LILOU DIGONNET .Avec un effectif conséquent et une très forte motivation, elle a toute les chances de réaliser une très bonne saison 99/2000 et de regagner très vite la 1^{ère} série.

A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

II

LE TRAVAIL
DU
CONSEIL
MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 1999

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 1999

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, ALLARD, BOURGUIGNON, FLAMAND, MARLIER, NAVARRO, M.PRAS, REGAL, ROCHE, RODRIGUEZ,
Mmes : CARRET, GARDAIS, R.PRAS, SYLVAIN, TERRIER,

EXCUSES : E. AURIC donne procuration à G.ROCHE
JM. LUCAS donne procuration à C.TERRIER
M.RAULIN donne procuration à M.PRAS

SECRETAIRE : MT.CARRET

Monsieur le Maire ouvre la séance puis se retire.

Madame GARDAIS donne la parole à M.T CARRET pour lecture des différents comptes administratifs :

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 1998 :

Excédent de clôture de fonctionnement de 862 721.75 F.
Déficit de clôture d'investissement de 589 593.50 F.
Soit un excédent global de clôture de 273 128.25 F.
Adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 1998 :

Excédent de clôture de fonctionnement de 2 979.50 F.
Excédent de clôture d'investissement de 20 F.
Soit un excédent global de clôture de 2 999.50 F.
Adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 1998 :

Excédent de clôture d'exploitation de 223 309.60 F.
Excédent de clôture d'investissement de 42 639.42 F.
Soit un excédent global de clôture de 265 949.02 F.
Adopté à l'unanimité.

COMPTES DE GESTION :

Les comptes de gestion sont conformes aux résultats des comptes administratifs.
Les membres du Conseil Municipal les adoptent à l'unanimité.

BIBLIOTHEQUE : démission d'une partie des membres du bureau :

Lors de l'assemblée générale et par courrier, Madame la Présidente de la Bibliothèque Municipale a fait part de sa démission et de celle d'un certain nombre de membres du bureau. Le Conseil Municipal prend acte de cette décision et essaie d'étudier diverses solutions afin que ce service offert à tous les chuzellois et en particulier aux enfants des écoles poursuive son activité. Une assemblée extraordinaire aura lieu dans le courant du mois de juin.

DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE POUR L'EXTENSION DE LA MAIRIE :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal que tout pouvoir lui soit donné pour les formalités liées à cette opération.

Les membres présents émettent un avis favorable par :

- 16 voix POUR
- 2 ABSTENTIONS.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AMENAGEMENT RD 36 :

Monsieur le Maire propose aux membres présents que la commission communale d'appel d'offres mise en place lors du Conseil Municipal du 13 décembre 1995 pour la réalisation des travaux d'assainissement des Pins soit reconduite pour les travaux d'aménagement du RD 36.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

INFORMATISATION DU PLAN CADASTRAL :

En vue de la numérisation et informatisation du plan cadastral, une première proposition est parvenue en Mairie. Elle émane d'une société chuzelloise S.O.H.O. – CARTO.

Lecture est faite du détail des prestations. Le prix proposé à la parcelle est de 13 F en sachant que la commune de Chuzelles est composée de 2583 parcelles soit un total de 33 579 F. HT.

Après récapitulatif des coûts pour chacun des partenaires à cette opération, 25 % restent à la charge de la commune, soit 8 395 F.

APPEL DE CANDIDATURES ELECTRIFICATION RURALE :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le montant des travaux de renforcement du réseau électrique « Blanchonnière – Tourmente » dépassent 300.000 F, il y a donc lieu de lancer un appel d'offres restreint.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

ELECTIONS EUROPEENNES 13 JUIN 1999 :

Composition du bureau de vote :

08H-12H : P.ALLARD, A.SYLVAIN, G.ROCHE, R.FLAMAND, G.BOURGUIGNON, C.TERRIER.

12H-17H : G.NAVARRO, MT.CARRET, M.PRAS, M.RAULIN, JP.RODRIGUEZ, J.PLANTIER

17H-22H : M.GARDAIS, R.PRAS, JN.REGAL, Y.MARLIER, JM.LUCAS, E.AURIC.

DIVERS :

Fête des Mères : cérémonie le 31 mai à 10H30, sous le préau de l'école élémentaire.

Association des Maires et Adjointes de l'Isère : délibération par laquelle cette association apporte son soutien aux élus du département face au conflit qui oppose les sapeurs-pompiers professionnels et le conseil d'administration du SDIS.

Terrain de rugby intercommunal : ce projet est à l'étude, diverses réunions ont eu lieu afin d'essayer de l'inclure dans le contrat de développement de Rhône Pluriel. Il serait souhaitable financièrement de s'appuyer sur une structure intercommunale existante. Un premier devis s'élève hors foncier à 2 600 000 F TTC. Il semblerait qu'une commune soit intéressée pour recevoir ce terrain destiné uniquement à la pratique du rugby.

Ambroisie : Par l'intermédiaire du SIVOM et en partenariat avec le District et l'AAVDASE, une campagne de lutte contre l'ambroisie est programmée du 28 juin au 6 août 1999. L'intervention d'une équipe disposant d'un véhicule, composée de 4 jeunes et d'un encadrant au tarif de 1520 F la semaine de 5 jours (travail à mi-temps le matin) est proposée aux communes du SIVOM.

84 jeunes de 16 à 18 ans seront embauchés par le canal des centres sociaux du secteur.

La commune de Chuzelles décide de demander la mise à disposition d'une équipe pour une semaine.

Intervention Centre de Secours : avril 1999

- 5 interventions, 56 heures d'interventions, 29 personnes engagées.

Journée mondiale de l'environnement : 5 juin 1999.

Départ place de la Mairie à 9H00 et 14H00

SIVU Tourisme : Sortie du guide « sentiers de promenade et de découverte » début juin 1999.

Le coût : fiche + carte = 55 F. ; la carte seule = 35 F.

Elle sera disponible chez les commerçants.

Diverses solutions sont en cours d'examen pour l'entretien des sentiers.

Une réflexion est engagée sur la pose de panneaux réglementaires afin de signaler des dangers (traversée de routes, passages dangereux, ...).

La prochaine séance de Conseil Municipal est fixée au 25 juin 1999 à 20H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

J. PLANTIER



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 1999

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 1999

PRESENTS : MM. J. PLANTIER, BOURGUIGNON, FLAMAND, LUCAS, MARLIER, NAVARRO, M.PRAS, ROCHE, RODRIGUEZ,
Mmes : AURIC, CARRET, GARDAIS, R.PRAS, SYLVAIN, TERRIER,

EXCUSES : JN.REGAL donne procuration à Y.MARLIER
P.ALLARD donne procuration à J. PLANTIER
M.RAULIN donne procuration à M.PRAS

SECRETAIRE : E.AURIC

Monsieur le Maire ouvre la séance.

DELIBERATION : ENQUETE PUBLIQUE SUR L'EXTENSION DE LA SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE LA DAUPHINOISE

: rapporteur G.BOURGUIGNON

Du 21 juin au 21 juillet 1999, il est procédé à une enquête publique sur la demande présentée par la Société Coopérative Agricole la Dauphinoise en vue d'être autorisée à étendre son activité de stockage de céréales sur la zone portuaire à Saint Romain en Gal.

Cette société possède différentes activités liées à l'agriculture. Le site actuel comporte un bâtiment de stockage d'une surface de 6.750 m² et des locaux périphériques d'une surface de 634 m² soit une surface totale SHOB de 7.384 m². La Coopérative Agricole la Dauphinoise a besoin d'augmenter la capacité de ce site de stockage par un projet d'extension consistant en :

- la construction d'un bâtiment de stockage d'une surface de 3.530 m²,
- la construction d'un bâtiment et d'une fosse de déchargement d'une surface de 50 m².

Le site objet du dossier est implanté en zone industrielle et portuaire de Loire à Saint Romain en Gal sur la rive droite du Rhône. Cette zone est desservie par une route de desserte de la zone portuaire raccordée à la route nationale RN 86. Le site est installé en bordure du Rhône. Un quai de plus de 150 m de long permet l'accostage et le chargement des bateaux.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée peut consulter le dossier en mairie de Saint Romain en Gal aux jours et heures d'ouverture au public.

Les membres du Conseil Municipal appelés à se prononcer sur la partie administrative de ce dossier émettent à l'unanimité un avis favorable.

DELIBERATION : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SPORTS ET LOISIRS DE LA SEVENNE

: rapporteur C.TERRIER

Suite à la lecture de la délibération prise par le Comité du Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur les modifications apportées aux statuts du Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne par le Comité Syndical dans sa séance du 27 mai 1999 conformément à l'article L 5212.27 du Code général des collectivités territoriales.

- l'ancienne rédaction était la suivante « *le syndicat intercommunal d'étude des deux vallées pour la réalisation d'une piscine n'ayant plus sa vocation d'étude le comité décide sa dissolution et demande la constitution en syndicat de réalisation et de gestion sous la dénomination Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne.* »
- elle est complétée comme suit :
- « *la compétence du Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne est étendue en matière de : réalisation d'un terrain de grand jeu vallée de la Sévenne* »

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide d'adopter à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat « la compétence du Syndicat Intercommunal Sports et Loisirs de la Sévenne est étendue en matière de réalisation d'un terrain de grand jeu ».

DELIBERATION : ARRET BUS PERMANENT AUX DAUPHINES : rapporteur J. PLANTIER

Suite à une réunion avec Monsieur le Maire de VILLETTE-DE-VIENNE, il est décidé pour des raisons de sécurité de créer un arrêt permanent au niveau de la propriété de M.VENDEVILLE pour les bus en provenance de Vienne.

Une demande sera adressée auprès du Conseil Général pour obtenir :

- l'autorisation de créer cet arrêt bus
- la pose des panneaux
- et une aide éventuelle.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

DELIBERATION : EMPRUNTS VOIRIE ET AGRANDISSEMENT MAIRIE : rapporteur MT.CARRET

Quatre organismes financiers ont été contactés pour la réalisation des emprunts voirie et agrandissement mairie : Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Crédit Local de France. Après étude de chaque proposition, il s'avère que la Caisse d'Epargne est l'organisme qui présente les conditions les plus avantageuses pour la commune.

Les membres présent approuvent ce choix par :

- 1 voix CONTRE
- 1 ABSTENTION
- 16 voix POUR.

DELIBERATION : MISSION DE COORDINATION SPS (SECURITE PROTECTION DE LA SANTE) POUR TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DE LA MAIRIE : rapporteur G.BOURGUIGNON

Des explications sont données quant à la définition de mission de niveau 2 ou 3. Il en résulte que pour la réalisation de ces travaux une mission de niveau 2 s'avère nécessaire.

4 entreprises ont fait parvenir leurs offres pour exécuter cette mission de coordination SPS :

- C.R.E.A. offre de 19657.80 F
- CHARRIER offre de 42813 F
- GEPSO offre de 39267.35 F
- Guy THOMAS offre de 39747 F

C'est l'entreprise la moins disante, CREA, qui a été retenue par 16 voix POUR et 2 ABSTENTIONS.

DELIBERATION : CONCOURS DE LA DDAF POUR UNE MISSION D'ŒUVRE POUR PROGRAMMES DEPT DM2 ET FACE 1999 ELECTRIFICATION RURALE : rapporteur J. PLANTIER

L'assemblée délibérante sollicite le concours de la DDAF de l'Isère pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'électrification rurale – programmes Département DM2 1998 et FACE 1999 dont les caractéristiques sont définies en annexe à la présente délibération.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

DELIBERATION : APPROBATION DOSSIER TECHNIQUE ET DU DISPOSITIF DE FINANCEMENT : rapporteur J. PLANTIER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de renforcement du réseau de distribution d'énergie électrique a été inscrit aux Programmes Département 1998 et FACE 1999 pour un montant de travaux de 530.000 F TTC.

Le dossier technique correspondant à cette inscription a été dressé par les Services Techniques de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Monsieur le Maire le présente à l'assemblée et fait part à celle-ci des conditions de financement à envisager.

Le projet en question comporte les travaux suivants :

POSTE SAINT MAURICE (Antenne ouest)

- . renforcement de 0.240 km de ligne BT en câble souterrain 3 X 240² + N + EP
- . dépose de 0.240 km de ligne BT de faible section.

POSTE MILLE CLUB :

- . renforcement de 0.270 km de ligne BT en câble souterrain 3 X 240² + N + EP
- . renforcement de 0.100 km de ligne BT en câble souterrain 3 X 95² + N + EP
- . dépose de 0.270 km de ligne BT.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter le projet établi par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

1°) APPROUVE le dossier technique du projet de renforcement du réseau de distribution d'énergie électrique dont le devis a été arrêté à la somme de 439.469,32 F HT.

. montant des travaux	420.000,00 F
. honoraires de maîtrise d'œuvre (4.15 %)	17.430,00 F
. imprévus et divers	2.039,32 F

. Total HT	439.469,32 F
. TVA 20.6 %	90.530,68 F

Total général TTC 530.000,00 F

2°) ADOPTE le dispositif de financement de principe suivant :

. Dépense subventionnable	530.000,00 F
. Subvention du FACE (70% de 310.000 F)	217.000,00 F
. Subvention du Département (70% de 220.000 F)	154.000,00 F
. Affectation de la TVA récupérable sur les travaux de réseau et les honoraires	90.530,68 F
. Participation de la collectivité	68.469,32 F

Total général 530.000,00 F

3°) CHARGE Monsieur le Maire de poursuivre toutes démarches utiles tant en vue du financement que de la réalisation des contrats de prêts et pièces des marchés à intervenir, les dossiers de demande d'autorisation d'exécution et de servitudes éventuelles.

4°) DECIDE de procéder à la dévolution des travaux dès que leur financement sera assuré conformément aux prescriptions du Code des Marchés Publics sous forme d'un marché négocié.

DELIBERATION : RACCORDEMENT DE LA COMMUNE EN GAZ NATUREL et DELEGATION DE LA CONCESSION A GAZ DE France : rapporteur J. PLANTIER

Dans le cadre législatif en vigueur, la commune souhaite être alimentée en gaz naturel et demande son inscription au plan triennal départemental de desserte gazière conformément à l'article 1 du décret n°99-278 du 12 avril 1999 (portant application de l'article 50 de la loi n°98-546 du 2 juillet 1998 et relatif à la desserte en gaz). La commune de Chuzelles charge le président du SE 38 de faire connaître cette candidature au Préfet de l'Isère conformément aux compétences du SE 38 et de l'article du décret.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

DELIBERATION : AMENAGEMENT RD 36 : aide SIVU : rapporteur MT. CARRET

Le budget 1999 du SIVU prévoit des aides pour des opérations d'aménagement de sécurité routière. La commune de Chuzelles s'est inscrite pour la création d'un cheminement piéton du village à Tourmente (trottoirs-ilôts) pour un montant total de travaux de 570.000 F HT.

Dans le cadre du contrat de pays, des subventions peuvent être allouées :

- d'une part par le département, pour une dépense de 170.000 F.HT., subvention de 15 % soit 25.500 F.
- et d'autre part par la région, pour une dépense de 400.000 F.HT, subvention de 25 % soit 100.000 F.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable

DELIBERATION : MODIFICATION STATUTS SICOGEC : rapporteur E.AURIC

Les membres du SICOGEC (Syndicat Intercommunal pour la construction de la gendarmerie de Chasse sur Rhône) souhaitent modifier certains articles de ce syndicat dans le but de pouvoir éventuellement recruter un emploi jeune pour assurer la sécurité dans les transports scolaires.

Il en résulterait ce qui suit :

- l'article 2 actuel : le syndicat a pour objet la construction et l'entretien d'une caserne de gendarmerie à Chasse sur Rhône. Il prend la dénomination de Syndicat Intercommunal pour la construction de la Gendarmerie de Chasse (SICOGEC).

paragraphe à rajouter : en outre, le syndicat peut intervenir dans les limites fixées par loi, pour apporter son soutien, sur le territoire des communes concernées, aux forces de gendarmerie ; et pour aider en particulier à la prévention de la délinquance par des dispositions appropriées.

- l'article 6 actuel : les dépenses du syndicat auront trait à la construction de la gendarmerie, et de logements pour les gendarmes qui y seront affectés ; l'acquisition des terrains nécessaires à cette construction ; l'entretien des terrains et des bâtiments construits. En outre, les frais généraux de fonctionnement du syndicat seront pris en compte.

paragraphe à rajouter : d'autre part, ces dépenses prennent en compte l'organisation des missions définies au deuxième alinéa de l'article 2 : frais de personnel, frais de gestion, etc...

Après délibération, les membres présents émettent un avis favorable par :

- 17 voix POUR
- 1 voix CONTRE.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : rapporteur JM.LUCAS

Préalablement à la lecture des propositions de subventions, un débat s'engage sur une dette de 1993 du Centre Mille Loisirs à la commune d'un montant de 3990 F.

Après délibération, les membres présents décident pour maintenir le centre aéré d'effacer cette dette par :

- 1 voix CONTRE
- 1 ABSTENTION
- 16 voix POUR.

Cette admission en non valeur sera inscrite au budget supplémentaire au compte 654.

Propositions de subventions par la commission « associations » aux associations extra-communales et associations de services :

- AIDMR	7600 F
- AFIPAEIM	1200 F
- Ass.Bibliothèque	250 F
- Prévention routière	100 F
- Bibliothèque pédagogique	100 F
- Ass. des Maires	100 F
- SPA	1770 F
- Comité de Probation	370 F
- Centre aéré	8000 F
- Chambre des Métiers de Vienne	3000 F
- Chambre des Métiers du Rhône	580 F

Les propositions de subventions aux associations extra-communales et associations de services sont acceptées par :

- 10 voix POUR
- 8 ABSTENTIONS.

En ce qui concerne la subvention de 8000 F destinée à l'association Mille Loisirs, la Municipalité décide de solliciter du Conseil Général une aide au titre de l'animation bénévole en milieu rural équivalente à la somme de 8000 F. prise dans l'enveloppe globale réservée aux associations. Les membres présents approuvent à l'unanimité.

Le vote des subventions aux associations communales est suspendu jusqu'à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

COMPTE-RENDU DIVERS SYNDICATS :

SYSTEPUR : Des économies vont être réalisés grâce à des renégociations d'emprunts.

SIVU : Le permis de construire de la Tour 4 (Plan des Aures à Pont-Evêque) vient d'être déposé. La journée d'inauguration des sentiers du Pays Viennois se déroulera le 3 juillet. A cette occasion le guide sera mis en vente à un prix promotionnel versé à une régie.

SIVOM : Deux nouvelles secrétaires ont été recrutées pour répondre aux besoins de plus en plus nombreux des communes.

Un voyage de deux jours en Camargue est programmé.

Le match de foot des élus aura lieu cette année à Septème le 25 septembre.

ECOLE DE MUSIQUE : Après les réinscriptions, une nette progression est constatée (45 contre 38 inscriptions cette année) 15 enfants de Chuzelles, contre 7 précédemment, devraient suivre les cours. L'année scolaire 98/99 se soldera par un déficit . Aussi, à la prochaine saison, les cours de solfège regrouperont un minimum de 10 élèves et des cours collectifs pour certains instruments seront instaurés au lieu des cours individuels actuels.

Bibliothèque Municipale : L'assemblée générale extraordinaire s'est tenue le 16 juin en présence des membres de la municipalité, du bureau et de 3 personnes extérieures.

Il est regrettable de constater que ce service mis à la disposition des chuzellois intéresse si peu de monde. Devant cet état de fait, l'association de la bibliothèque est mise en sommeil. Néanmoins afin de ne pas pénaliser les enfants des écoles, la commune continuera d'allouer une somme pour l'achat de livres. Le corps enseignant choisira des livres adaptés aux enfants.

Cantine -Garderie ;

A la demande de l'association des Parents d'Elèves, une réunion s'est tenue le 24 juin afin de dresser le bilan de l'année écoulée :

Garderie : Suite à un sondage effectué auprès des enfants des écoles, la plage horaire de la garderie sera modifiée à la rentrée :

- 07H30 à 08H20
- 16H30 à 18H00

Le tarif appliqué sera le suivant :

- 07H30 à 08H20 : 8 F
- 07H50 à 08H20 : 5 F
- 16H30 à 17H30 : 10 F
- 16H30 à 18H00 : 15 F

Cantine : Les problèmes se répètent d'une année sur l'autre. Il est à noter un problème de discipline avec un élève, des sanctions seront appliquées à la rentrée si le problème persiste.

DIVERS :

Centre de secours :

Intervention mai 1999 : 9 interventions - 29.75 heures d'interventions – 30 personnes engagées.

Ambrosie :

Les services de la DDE organisent une réunion d'information le 28 juin à 14 H à Reventin-Vaugris. Un arrachage d'ambrosie sur la commune par l'intermédiaire du SIVOM aura lieu dans la semaine du 19 juillet.

Demande de subvention : une réponse négative sera formulée car cette association est extérieure à la commune.

Départ de Madame Collet, directrice de l'école maternelle : de vifs remerciements lui sont adressés pour tout le travail accompli avec dévouement auprès des enfants pendant toutes ces années passées dans la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire

J. PLANTIER



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 1999

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 juillet 1999

PRESENTS : MM. PLANTIER, ALLARD, BOURGUIGNON, NAVARRO, M.PRAS, RODRIGUEZ,
Mmes : AURIC, CARRET, R.PRAS, RAULIN, SYLVAIN, TERRIER,

EXCUSES : Mme GARDAIS donne pouvoir à M. PLANTIER
M . LUCAS donne procuration à M. BOURGUIGNON
MM FLAMAND, MARLIER, REGAL et ROCHE

SECRETAIRE : E. AURIC

DELIBERATION pour une TRANCHE D'ASSAINISSEMENT : rap. J. Plantier

Afin de se positionner lors d'une prochaine programmation, Monsieur le Maire propose de faire une demande d'inscription auprès du Conseil Général pour une tranche d'assainissement comprenant plusieurs antennes : Chemin de Grange Neuve, La Combe et les Martinières.

Ouï les explications, l'assemblée décide à l'unanimité de demander une inscription auprès du Conseil Général pour cette tranche d'assainissement.

TRANSFERT DE LA MAIRIE PENDANT LES TRAVAUX : rap. J. Plantier

Monsieur le Maire, administrateur des biens communaux, informe le conseil municipal qu'il y a lieu de transférer momentanément, pendant la durée des travaux, les bureaux de la mairie dans l'ancien logement de fonction récemment libéré par la directrice de l'école maternelle. La commission de sécurité qui sera contactée se prononcera après contrôle, sur la mise en conformité du logement. Un dossier technique sera monté à cet effet.

Ouï les explications de M. le Maire, le conseil municipal délibère et approuve à l'unanimité le projet annoncé.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR ETUDE GEOTECHNIQUE EXTENSION MAIRIE :

rap. G. Bourguignon

Dans le cadre du projet d'extension de la mairie, il y a lieu de prévoir une étude géotechnique du sol. Quatre entreprises ont proposé leurs services. Lors de leur réunion, les membres de la commission « Urbanisme » ont retenu l'entreprise CEBTP pour un devis se montant à 8 562.60 F TTC. Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter ce choix.

Vote : accepté à l'unanimité

DELIBERATION : EMPRUNT AGRANDISSEMENT MAIRIE : rap. MT.Carret

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les travaux d'agrandissement de la mairie, il y a lieu de recourir à un emprunt d'un montant de 2 000 000 F.

Après avoir pris connaissance des propositions de 4 organismes différents (Crédit Local de France, Crédit Agricole, Crédit Mutuel et Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon) les conditions de prêt avancées par cette dernière semblent offrir les meilleures conditions sous l'action d'une certaine souplesse dans les choix durant les différentes phases de préfinancement et de consolidation

Après avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide par 13 voix POUR – 1 abstention :

Article 1 : pour financer les travaux d'agrandissement de la mairie, la commune de CHUZELLES contracte auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes Lyon un prêt d'un montant de 2 000 000 F ; d'une durée de 20 ans Taux T4M.

Ce prêt comprend une phase de préfinancement et une phase de consolidation en prêts moyen et long terme dont les caractéristiques seront choisies à la date de consolidation. (Consolidation du prêt à taux révisable EURIBOR trimestriel prévisible)

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le projet de contrat dont le texte est annexé à la présente délibération et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Article 3 : La commune de Chuzelles décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

DELIBERATION TICKETS RESTAURANT SCOLAIRE : rap. M.T. Carret

A compter de la rentrée scolaire 1999/2000 seuls les tickets restaurant numérotés à l'unité devront être utilisés. Aussi, il est nécessaire :

- de procéder à la destruction des tickets en cours (plaque de 4) numérotés de 7306 à 8000 ; inutilisables dans les conditions réglementaires,
 - de commander auprès de l'imprimerie FABREGUE, les carnets de tickets obligatoires pour la mise en place à la rentrée scolaire de la nouvelle numérotation unitaire.
- Après délibération, l'assemblée accepte à l'unanimité les deux points énoncés.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES : rap. G. Bourguignon

Propositions de la commission « associations » qui demande pour l'avenir la possibilité d'avoir leur enveloppe globale et de gérer ainsi leur budget.

- Ecole de musique : 5 500
- Mille loisirs : 1 030
- Chorale : 1 700
- Harmonie : 1 500
- Rugby Club Sévenne 600
- Association familiale : 500
- Club des anciens : 500
- F.C.C.S : 1 000
- ACCA : 600

Ces propositions sont portées aux voix : 11 POUR - 3 ABSTENTIONS

EMPLOI JEUNES dans les TRANSPORTS SCOLAIRES (Agent Local de Médiation Social)

Cet emploi-jeune ne pouvant être créé dans le cadre du SICOGEC, comme indiqué antérieurement, il a été convenu entre la commune de CHASSE S/RHONE d'une part et les communes de CHUZELLES, LUZINAY, SERPAIZE, SEYSSUEL et VILLETTE DE VIENNE d'autre part, et arrêté ce qui suit :

Art. 1 : création d'un emploi-jeune « A.L.M.S. »

Art. 2 : missions des A.L.M.S.

Art. 3 : interventions des A.L.M.S.

Art. 4 : caractéristiques des interventions

Art. 5 : participation financière au financement de ce poste

Art. 6 : modalités d'évaluation et de versement des diverses participations financières (critères SICOGEC)

Art. 7 : recrutement et pérennisation du poste

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour la participation au financement d'un emploi-jeune de la commune de CHASSE S/RHONE affecté comme ALMS aux transports scolaires du collège Grange de SEYSSUEL et d'approuver les dispositifs de la convention élaborée à cet effet.

Vote : 13 voix POUR - 1 abstention

NUMERISATION DU PLAN CADASTRAL : rap. M.T. Carret

M. le maire rappelle à l'assemblée la convention relative à la numérisation du plan cadastral à laquelle la commune de CHUZELLES avait adhéré et qui avait été signée en septembre 1997.

A l'heure actuelle, notre commune n'a pas encore demandé la programmation et la mise à disposition des plans-minutes.

Différentes étapes sont à suivre d'où, le choix du prestataire de service qui, une fois retenu, saisira le conseil général pour retirer les plans-minutes de conservation auprès du centre des impôts fonciers concerné. Les étapes suivantes pourront donc être avancées.

La proposition de l'entreprise chuzelloise S.O.H.O. – CARTO est retenue sous conditions des garanties législatives et du maintien intégral des participations des divers partenaires.

Vote : accepté à l'unanimité.

SIVOM : voyage 2 et 3 octobre 99 en Camargue 1 250 F par personne.

Inscriptions au secrétariat du Sivom pour le 4 août.

Divers : Terrain de rugby. Une réunion est prévue le 3/08/99 à 18H.30 en mairie de LUZINAY

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.



CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 1999

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-neuf, le deux septembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph PLANTIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 août 1999

PRESENTS : MM. PLANTIER, ALLARD, BOURGUIGNON, MARLIER, NAVARRO, M.PRAS, ROCHE, REGAL.

Mmes : AURIC, CARRET, M. GARDAIS, R.PRAS, RAULIN, SYLVAIN, TERRIER,

EXCUSES : M. FLAMAND donne procuration à Marie-Thérèse CARRET
M. LUCAS

SECRETAIRE : E. AURIC

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Jean-Pierre RODRIGUEZ par lequel il fait part de sa démission de conseiller municipal, pour des raisons de discordance, à compter du 1^{er} septembre 1999.

DELIBERATION : PROJET DE TERRAIN « GRAND JEU », ENGAGEMENT DES COUTS :

Rapp. G. BOUGUIGNON

Ce projet prend peu à peu forme, ce terrain se situerait sur la commune de Luzinay à proximité de l'installation sportive existante et de la déviation.

Le terrain concerné a été inscrit à la révision du Plan d'Occupation des Sols qui vient de s'achever. Il faut à présent passer aux étapes suivantes et notamment à celle relative à l'engagement des communes sur le coût de l'opération qui s'élève approximativement à 2.600.000 F TTC (hors achat du terrain et construction de bâtiment).

La répartition des coûts pourrait être la suivante :

- Investissement : emprunt divisé par le nombre de communes adhérentes au SISLS sauf Valencin qui accepte néanmoins la modification des statuts du SISLS (soit 5 communes).
- Fonctionnement : au prorata du nombre d'habitants.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de s'engager sur les coûts connus à ce jour tout en émettant des réserves sur :

- les chiffres définitifs,
- les subventions obtenues,
- les critères de répartition
- l'achat du terrain (Luzinay accepte d'acheter le terrain, accord avec propriétaire à définir).

DELIBERATION CLÔTURE ENQUETE SUR REPRISSE DES CONCESSIONS ABANDONNEES AU CIMETIERE : Rapp. J. PLANTIER

La période d'affichage réglementaire relative à la reprise des concessions abandonnées a eu lieu du 06 avril 1999 au 31 août 1999.

Il est donc désormais possible d'acquérir une concession abandonnée dans l'ancien cimetière. Les prix sont identiques à l'achat d'une concession dans le nouveau cimetière.

Les membres présents émettent à l'unanimité un avis favorable.

DELIBERATION : MONTANT DES CHEQUES DE CAUTION POUR L'APPEL D'OFFRES RELATIF A L'EXTENSION DE LA MAIRIE : Rapp. J. PLANTIER

Monsieur le Maire demande aux membres présents de fixer le montant des chèques de caution. Après délibération, le Conseil Municipal décide par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION de fixer le montant à 300 F. Les chèques seront établis à l'ordre du Trésor Public.

DEMANDE COMPLEMENT DE SUBVENTION AMENAGEMENT RD.36 : Rapp. J. PLANTIER

Le montant des travaux d'aménagement de la Route Départementale N°36 s'élevait, lors de l'appel d'offres à 875.000 Francs HT.

Le Conseil Général de l'Isère a octroyé à la commune, pour cette opération, deux subventions 139.750 F et 60.250 F.

Le Conseil Municipal a sollicité, par courrier du 4 mars 1999 auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Isère, un complément de subvention.

En effet, l'aménagement définitif et complet de la RD.36 nécessite des travaux non prévus dans le montant initial, ces travaux sont :

- la démolition de la boulangerie pour un montant de 46.000 F HT – 55476 F TTC
- la réfection du Pont de Tourmente pour un montant de 100.000 F HT.

Ce courrier demeure sans réponse écrite à ce jour, seul un accord verbal a été donné par Monsieur BUISSON.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de renouveler la demande d'un complément de subvention pour cette opération.

DEMANDE COMPLEMENT DE SUBVENTION ASSAINISSEMENT BLANCHONNIERE ET TOURMENTE : Rapp. J. PLANTIER

Lors de l'élaboration du financement des travaux d'assainissement Blanchonnière et Tourmente, les services de la DDE ont omis d'inclure le coût des travaux relatifs à la collecte des eaux usées de 4 habitations, de ce fait la commune doit faire face à une dépense imprévue qui s'élève à 100.000 F HT. Monsieur le Maire propose aux membres présents de solliciter auprès du Conseil Général un complément de subvention. Les membres présents acceptent à l'unanimité.

DIVERS

Lecture est faite du courrier d'une administrée relatif au nombre croissant de véhicules sur la RD 36. Le Conseil Municipal prend acte, réponse sera faite à ce courrier.

Maison des Jeunes : Rapp. G.BOURGUIGNON

L'Association des Jeunes de Chuzelles a informé, par courrier du 30 avril 1999, la Sous-Préfecture de VIENNE de sa dissolution. Le président de cette même association a fait parvenir un courrier en Mairie le 28 août 1999 afin de se dégager de toute responsabilité vis à vis de l'occupation de la salle des Jeunes. Celle-ci ayant été mise à la disposition de jeunes chuzellois mineurs sous la responsabilité de leurs parents, à des horaires limités. L'état des lieux de cette salle a permis de constater certaines détériorations pouvant nuire à la sécurité. Un règlement de cette salle est en cours d'élaboration et un dialogue avec tous les jeunes doit être instauré.

Centre de Secours : Intervention juin et juillet 1999

- juin 1999 : 3 interventions, 23 heures d'interventions, 17 personnes engagées
- juillet 1999 : 15 interventions, 53 heures d'interventions, 49 personnes engagées.

La Ligue contre le Cancer : Le produit de la collecte pour le 1^{er} semestre 1999 s'élève à 266.40F.

Déchetterie : Les entrées pour la commune de Chuzelles sont les suivantes :

- avril 1999 : 365 - mai 1999 : 435 - juin 1999 : 391

SYVROM : Il est nécessaire d'étudier rapidement la mise en place d'un système complet pour récupérer les matériaux d'emballage en apport volontaire ou (et) en collecte porte à porte.

On parle de collecte en apport volontaire si le lieu de dépôt des recyclables est différent de celui des ordures ménagères. Cette collecte nécessite donc un effort de l'habitant. La collecte en apport volontaire se fait par l'intermédiaire de points recyclages où sont implantées des colonnes pour chaque flux de matériaux (ex : verre, journaux/revues, emballages ménagers).

On parle de collecte en porte à porte si le lieu de dépôt des recyclables est le même que celui des ordures ménagères. La collecte en porte à porte peut se faire à l'aide de conteneurs ou de sacs.

La Société Eco Emballages met en demeure les communes de conclure rapidement un contrat pluriannuel. Cette démarche devrait être faite en fin d'année 1999 avec une mise en place du système en fin de premier trimestre 2000.

Centre Aéré Mille Loisirs : lecture est faite du courrier en date du 21 juillet 1999 relatif au bilan 1998, prévision 1999 et situation financière du centre aéré. Une réunion avec les membres des municipalités voisines concernées par le centre aéré aura lieu le 13 septembre 1999.

Le Conseil Municipal prend acte de tous les **cambrjolages** qui ont eu lieu dans la commune dont le dernier en date est celui du bureau de tabac.

Le Conseil Municipal envisage, dans un premier temps, de mettre à la disposition des enfants des écoles la **bibliothèque municipale** dans l'attente d'une suite à donner à la démission des membres du bureau.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

Le Maire J. PLANTIER



A decorative border with a repeating floral and vine pattern surrounds the central text.

III

LE TRAVAIL
DES
COMMISSIONS

COMMISSION « ECOLES »

Après un repos bien mérité, voici venu le temps de la rentrée.

A l'école maternelle, l'équipe pédagogique a été totalement renouvelée.
Nous souhaitons bonne continuation à l'ancienne équipe et les remercions pour le travail effectué auprès de nos enfants.
Bienvenue aux nouvelles « instits ».

Ecole maternelle :

- Petite section : Mlle Pascaline BOIS, directrice : 28 élèves.
 - Moyenne section : Mme Annie DIARD : 21 élèves
 - Grande section : Mlle Emmanuelle COMBAL : 21 élèves
- Soit au total 70 élèves.

Ecole élémentaire : il n'y a pas de changement dans l'équipe pédagogique :

- CP : Mlle Laëtitia COULAUD : 23 élèves
 - CE 1 : Mme Sophie WIPF : 23 élèves
 - CE 2 : Mme Thérèse MARION-VEYRON : 19 élèves
 - CM 1 : Mlle Magali URBAIN, directrice : 22 élèves
 - CM 2 : Mr Mathias HAMEL : 24 élèves
- Soit au total 111 élèves.

Nous leur souhaitons à tous une bonne année scolaire 1999/2000.

COMMISSION « BATIMENTS »

Comme d'habitude, cette période de vacances scolaires a été consacrée à la réalisation de travaux d'entretien dans les bâtiments des deux écoles :

- pose de rideaux pour la protection du soleil dans les classes de l'école élémentaire
- changement du chauffe-eau du restaurant scolaire
- renforcement d'une installation électrique à l'école élémentaire pour le bon fonctionnement des ordinateurs.

Espérons que ces travaux, quelle que soit leur importance, réalisés soit par des artisans, soit par les employés communaux, agrémentent la rentrée scolaire des enfants chuzellois.

En vue du déménagement provisoire de la Mairie pour permettre son agrandissement, des travaux de rénovation du logement de l'ancienne école (au-dessus de la salle du club des Anciens) sont en cours.

Au vestiaire du stade, des protections seront posées aux fenêtres.

COMMISSION « VOIRIE »

Les travaux prévus au programme SIVOM sont terminés et réalisés dans de bonnes conditions :

- revêtement monocouche « styrelf » pour la voie communale dite du Royer ;
- réfection complète c'est à dire scarifiage remise en forme et bicouche pour la voie communale n°14 aux Pins ;
- divers emplois pour réparations ponctuelles de la chaussée.

Dans le programme « voirie », il reste à réaliser :

- la réfection du chemin rural « Blanchonnière » qui se fera suivant l'avancement des travaux de la RD.36
- le busage de 30 m de fossé au hameau des Pins
- l'élagage des fossés et talus a eu lieu à deux reprises, un troisième passage sera certainement nécessaire
- des barrières de protection pour piétons seront prochainement posées près des passages protégés au centre village.

COMMISSION « ENVIRONNEMENT »

Journée mondiale de l'environnement

Le Ministère de l'Environnement avait, cette année, regroupé les journées de nettoyage de printemps et la journée mondiale de l'environnement au samedi 5 juin.

Bien qu'un peu tardive dans la saison – la végétation étant bien développée et masquant les détritiques de tout ordre – cette journée devait nous permettre de nettoyer les endroits les plus fréquentés de notre village et les plus propices à des décharges sauvages.

Une information très large avait été faite, auprès des Présidents d'Associations, des Ecoles et des Chuzellois. Pour répondre aux souhaits de certains (cf. bulletin municipal de mars 1998) deux demi-journées étaient prévues. Un premier départ le matin à 9H suivi d'un deuxième après-midi à 14H.

Le matin seuls 5 élus participaient au nettoyage qui s'avéra fructueux : canettes de bière en grande quantité, cassées et à moitié enterrées, cartons divers, machine à laver le linge, etc... L'après-midi 2 élus et une courageuse chuzelloise ... décidèrent de rentrer chez eux.

Maintenant, nous nous interrogeons sur la nécessité de participer à de telles journées.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL : RIVIERES DES 4 VALLEES

Bassin de rétention de Serpaize en amont de Chuzelles

Dans le bulletin municipal de mai 1999, nous avons inséré un plan de situation de ce bassin.

La pré-réception des travaux étaient fixée au mardi 27 juillet 1999 à 9H sur le site et actuellement cet ouvrage est terminé. Il fonctionne et est destiné à réduire l'intensité des crues dans la Combe de l'Abereau à Serpaize/Chuzelles.



Bulletin tiré à 740 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N°49 – Dépôt légal – Septembre 1999

